

CONSEIL MUNICIPAL du 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin à 19 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil - 5 place de la Mairie - sous la Présidence de Mme Sophie CHEVRINAIS, Maire de Touquin.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames Mélanie AUBRY, Evelyne CASSON, Valérie DIBLING, Sandrine KONDRATIEFF, Sabina LAZARUS - Messieurs Bernard BRIGOT, F.X. DECHAMPS et Alain DURMORD.

Absents excusés : Jean-Pierre DELAHAY (pouvoir à F.X. Dechamps), Jean-Louis BOYOT (pouvoir à E. Casson), Johnny MINGUY.

Secrétaire de séance : Valérie DIBLING

1. Le compte rendu de la réunion du 28 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Délibération n°27/06/2024 Souscription d'un emprunt

Madame le Maire rappelle que lors du vote du budget 2024 en mars dernier, il avait été voté le principe d'un emprunt pour la réalisation de travaux de voirie rue de Provins, d'une installation d'un plateau multisports et la réhabilitation d'un bâtiment et soumet le mémoire justificatif au Conseil dont le montant s'élève à 1 117 300 €.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé et après échange de vues, à l'unanimité des présents et des représentés, approuve le projet qui lui est présenté ainsi que son financement. L'emprunt a été inscrit au budget 2024 voté le 28/03/2024.

Il décide de demander au CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE PICARDIE, l'attribution d'un prêt destiné au financement de cet investissement. Les caractéristiques du prêt proposé par le CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE PICARDIE sont les suivantes :

- Montant : 400 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 3,69 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement : Echéances constantes
- Frais de dossier : 0,10 % du montant du financement, soit 400 €

La Commune de Touquin s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son Budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La Commune de Touquin s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil municipal confère toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

3. Délibération n°28/06/2024

Election des délégués siégeant au sein de syndicats intercommunaux

En raison de l'indisponibilité de certains conseillers, Madame le Maire propose de réélire les délégués au sein de deux syndicats

Sont élus à l'unanimité des présents et des représentés :

SMIVOS de Rozay-en-Brie :

2 titulaires : Sophie CHEVRINAIS, Alain DURMORD

2 suppléants : Valérie DIBLING, Bernard BRIGOT

SDESM :

2 titulaires : François-Xavier DECHAMPS, Jean-Pierre DELAHAYE

1 suppléant : Sophie CHEVRINAIS

4. Délibération n°29/06/2024

Dénomination et numérotation d'une rue

Madame le Maire expose que, depuis le 1^{er} janvier 2024, les communes de moins de 2 000 habitants sont dans l'obligation de nommer leurs rues et de numérotter les bâtiments (Loi n°2022-217).

Sur proposition de Madame le maire, et après délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, décide dénommer et de numérotter** la rue qui conduit au « Hameau de Lureau » comme suit :

- **Chemin de Lureau - Hameau de Lureau à TOUQUIN** (en remplacement de « Le chemin rural du Petit Lureau à Lureau » et de « Voie communale n°8 »),
- Du n° 1 au n° 5 côté impair, et du n°2 au n° 16 côté pair.

5. Délibération n°30/06/2024

Modification de la délibération n°2/01/2018 - Instauration du régime indemnitaire RIFSEEP et CIA - Filière administrative

En raison de la nomination d'un agent au grade de « Rédacteur » (conformément à la loi du n°2023-1380 du 30 décembre 2023), il est indispensable d'adapter le régime indemnitaire pour ce grade (RIFSEEP et CIA).

Sur proposition de Madame le Maire, **le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés, accepte de modifier la délibération n° 2/01/2018** comme suit :

Article 3 : Grades concernés - Ajouter

le grade de Rédacteur territoriaux dont Rédacteur principal de 1^{ère} classe

COMMUNE DE TOUQUIN

CM du 17 juin 2024

Mise en place de l'IFSE

Article 4 : Détermination des groupes de fonctions et des montants maximaux - **Ajouter** :

REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	Montant maxi fixé par la collectivité	Plafonds fixés par l'organe délibérant à ne pas dépasser Art 88 de la loi n°84-53
Groupe 2	Secrétaire de mairie	10 000 €	10 000 €

NB : La somme des plafonds maximum de l'IFSE et du CIA fixés par l'organe délibérant n'excède pas le plafond global des deux primes octroyées aux agents par l'Etat.

Mise en place du CIA

Article 1 : Détermination des groupes de fonctions et des montants maximaux - **Ajouter** :

REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	Montant maxi fixé par la collectivité	Plafonds fixés par l'organe délibérant à ne pas dépasser Art 88 de la loi n°84-53
Groupe	Secrétaire de mairie	8 000 €	8 000 €

NB : La somme des plafonds maximum de l'IFSE et du CIA fixés par l'organe délibérant n'excède pas le plafond global des deux primes octroyées aux agents par l'Etat.

6. Divers

- **Elections législatives** : Madame le Maire rappelle les dates des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024. Le planning de tenue du bureau de vote est présenté et validé.
- **Projet de revente de terrains** : Madame le Maire donne connaissance d'une demande d'acquisition de terrains appartenant à la commune par un administré : le conseil n'y est pas opposé. En discussion.

La séance est levée à 20h30.

Rappel des délibérations prises :

Délibération n°27/06/2024 Souscription d'un emprunt

Délibération n°28/02/2024 Délégués syndicats

Délibération n°29/06/2024 Dénomination et numérotation d'une rue

Délibération n°30/06/2024 Modification de la délibération n°2/01/2018 - Instauration du régime indemnitaire RIFSEEP et CIA - Filière administrative

COMMUNE DE TOUQUIN

CM du 17 juin 2024

Les membres présents ont signé.

SIGNATURES : Le Maire, Sophie CHEVRINAIS

AUBRY Mélanie	BRIGOT Bernard
BOYOT Jean-Louis Absent Pouvoir à E. Casson	CASSON Evelyne
DECHAMPS François-Xavier	DELAHAYE Jean-Pierre Absent Pouvoir à F.X. Dechamps
DIBLING Valérie	DURMORD Alain
KONDRATIEFF Sandrine	LAZARUS Sabrina
MINGUY Johnny Absent excusé	